



RÉUNIONS DES CONSEILS DE QUARTIER DU 15/06 AU 18/06/2015



PROGRAMME DE LA REUNION

- **Présentation du contenu de cette réunion**
- **Régularisation des démarches administratives**
- **Informations concernant le Mesnil Saint Denis**
 - **Voisins vigilants**
 - **Le PLU**
- **Informations / réponses concernant tous les Quartiers**
 - **Les logements sociaux**
- **Informations / réponses concernant chaque Quartier**
- **Moment d'expression des Conseillers**



ADMINISTRATIF

- **Signatures des chartes :**

Signature de la charte par les Conseillers qui ne l'ont pas encore fait

- **Justificatifs de domicile:**

Récupération de la copie du justificatif de domicile des Conseillers qui ne l'ont pas encore fourni

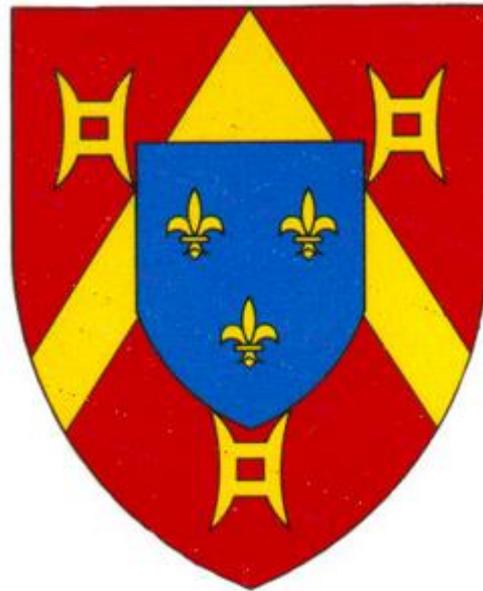
- **Rappel :**

« Il est rappelé que les Conseillers de Quartier sont considérés comme démissionnaires suite à deux absences non justifiées».

Les Conseillers concernés recevront un courrier les informant qu'ils ne sont plus Conseillers de Quartier et un appel à candidature sera fait en contactant en priorité les anciens inscrits non retenus.



INFORMATIONS CONCERNANT *LE MESNIL SAINT DENIS*





INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

- **Les Voisins Vigilants**

Notre commune a adhéré depuis quelques jours au dispositif « Voisins Vigilants ».

Cette adhésion permet d'avoir accès à une plateforme proposant un certain nombre de services entre voisins et habitants de la même commune.

Les objectifs de ce dispositif sont d'une part de mettre en place une veille en matière de sécurité et d'autre part de favoriser la solidarité entre voisins.

Chaque Mesnilois (e) pourra s'inscrire et ainsi contribuer à la quiétude quotidienne de tous.

Pour lancer ce dispositif la Mairie à besoin, dans un premier temps, de 2 volontaires par quartier du Mesnil Saint Denis, les quartiers étant Le Bourg, Henriville, Champmesnil, Les Résidences du Château, Bois du Fay, Les Hameaux.

Candidatures à envoyer à la Mairie mairie@lemesnilsaintdenis.fr.

Ce dispositif est indépendant des Conseils de Quartier.





INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

• Le PLU

La désignation du cabinet retenu a bien eu lieu courant du mois d'Avril.

Il s'agit du cabinet ESPACE VILLE.

Le travail sur le PLU a commencé par une phase préparatoire de définition des étapes de ce travail.

Le cahier des charges est consultable en Mairie.

Pendant cette phase, Mme Le Maire a exprimé le souhait que les Conseillers de Quartier soient consultés pendant la réalisation de ce Plan.

Les membres du cabinet en charge de ce travail ont accueilli cette demande avec intérêt car ils apprécient d'échanger avec les personnes qui sont au plus près du « terrain ».

Vous serez, donc, invités le moment venu par Mme Le Maire à ce sujet.

Deux dates à retenir (ces 2 événements sont ouverts au public):

- Le 27 06 2015 9h30 Balade Urbaine (Départ de la Mairie).

- Le 02 07 2015 20h30 réunion publique « diagnostic » PLU (salle du Conseil Municipal).



INFORMATIONS CONCERNANT LE MESNIL SAINT DENIS

- **Le PLU (suite)**

Quelques informations supplémentaires:

- **Date d'échéance pour qu'il soit bouclé ? Quel est le rétro planning ? Pourquoi avons-nous besoin d'un cabinet conseil pour l'établissement du PLU ?**

Un PLU est un document très complexe que nous ne sommes pas en capacité d'élaborer nous-mêmes (risques juridiques). Un cabinet est indispensable.

Le rétro-planning sera mis dans la semaine sur le site internet de la Mairie à une rubrique dédiée.

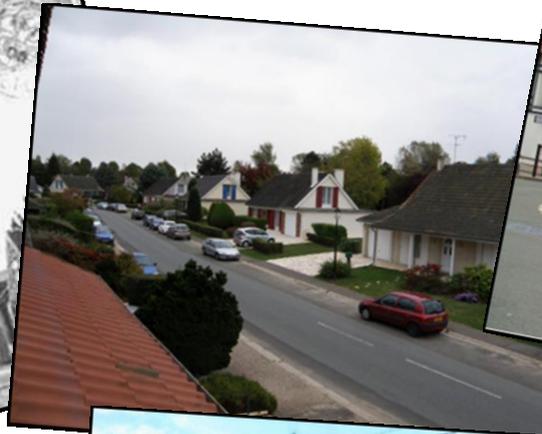
- **Y-a-t-il une date envisagée pour l'approbation du document ?**
- **Faut-il recommencer tout ce qui a déjà été fait par l'ancien bureau d'études ?**

Le planning validé lors de l'attribution du marché PLU prévoit l'enquête publique fin 2016 pour une approbation début 2017. Ces dates seront incontournables.

Le travail du précédent cabinet est récupéré et retravaillé par le nouveau cabinet "Espace Ville".



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS





INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (L.L.S.) :**

Ce sujet est traité dans cet item « tous les quartiers », parce qu'il a été évoqué lors des réunions de chaque quartier.

Les demandes portaient sur un besoin de connaître ce qu'est un logement social, le fonctionnement en termes d'attribution des logements et la situation réelle de notre commune par rapport à la loi.

Face à la complexité du sujet et dans un souci d'apporter le maximum de réponses claires et complètes, Mme Le Maire a décidé de traiter ce sujet dans un dossier spécial que tous les Mesnilois(es) trouveront dans le prochain Bulletin Municipal.

En attendant cette édition, voici déjà quelques définitions et informations concernant ce sujet.



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (suite) :**

Définition d'un Logement Locatif Social

Un logement social c'est un logement :

- Faisant l'objet d'une convention avec l'Etat, ouvrant droit à l'APL (Aide Personnalisée au Logement) ;
- Loué à titre de résidence principale (au moins 8 mois par an), à un prix modéré : le loyer est plafonné en fonction du type de financement (PLUS, PLAI, PLS) et de la zone géographique dans laquelle il est situé ;
- A des ménages disposant de revenus modestes ou faibles, inférieurs à un plafond de ressources défini en fonction de la composition familiale et du type de financement (PLUS, PLAI, PLS) ;
- Financé par des subventions (Etat et collectivités locales) et/ou des prêts privilégiés (Caisse des Dépôts et Consignation, 1% patronal, secteur bancaire pour le PLS) et ouvrant droit à des avantages fiscaux ;
- Réalisé par un bailleur social OPH (Office Public de l'Habitat), ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat), SEM (Société d'Economie Mixte), communes, associations agréées.



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (suite) :**

Les différents types de logements sociaux

Il existe trois types de LLS définis par le taux d'aide à la construction et les publics-cibles :

- Le P.L.S. (Prêt Locatif Social) est accessible aux revenus les plus aisés.
- Le P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social) est réservé aux demandeurs dont le plafond de revenu est médian.
- Le P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) est accessible aux moins favorisés, car ayant les loyers les plus faibles permis par des aides plus importantes à la construction.

Les EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) peuvent être comptabilisés comme logements sociaux lorsqu'ils sont financés avec des prêts aidés.



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- Les logements locatifs sociaux (suite):

Situation du Mesnil en 2013

Localisation	Types					Total
	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	
rue de Rodon	1	2	1	0	0	4
Clos Rodon	0	0	1	7	2	10
r.Gassendi	0	2	3	4	0	9
r.Fontanier	0	4	5	2	1	12
Sente Eglise	2	10	14	8	1	35
1è & 2è tran	1	4	6	6	1	18
Pav.Fontanie	0	0	0	0	0	1
Clos Breteuil	7	12	14	3	0	36
TOTAUX	11	34	44	30	5	125
%	9	27	35	24	4	100



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (suite)**

La situation du Mesnil Saint Denis à ce jour

L'état a communiqué à la commune d'une part le bilan 2013 (arrêté à 125 logements locatifs sociaux réalisés), d'autre part, l'objectif pour la triennalité 2014-2016 (129 logements à réaliser dont au moins 39 P.L.A.I. et au maximum 26 P.L.S.).

La commune doit s'engager sur les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

A ce jour, les réalisations en cours apporteront les nombres suivants :

P.L.U.S. : 33

P.L.A.I. : 27

P.L.S. : 29

TOTAL : 113 (avec 24 EHPAD)

Il reste donc à lancer la réalisation de 16 logements dont au minimum 12 P.L.A.I.

Dans cet objectif, l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines) a lancé une étude d'approche opérationnelle pour la réalisation d'une résidence intergénérationnelle sur les terrains du secteur « Auguste » (ancien marché) dans le cadre de la convention d'action foncière signée en juin 2013.



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (suite) :**

Quelques informations supplémentaires:

- **Que va-t-il se passer sur le site de l'ancien marché ?**
- **A qui appartient ce terrain ?**

Le terrain a été acquis par l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines) dans le cadre de la veille foncière sur le Centre Bourg.

Sa destination est la réalisation d'une résidence intergénérationnelle (100% logements sociaux). Une consultation de 3 bailleurs est en cours pour des études de faisabilité financière et architecturale.

- **Est-il possible d'avoir les chiffres du nombre de LLS et leur typologie dans les différents programmes en cours ?**

- CFH : 64 (2 T1 ; 16 T2 ; 30 T3 ; 13 T4 ; 2 T5) pour 125 logements soit env. 50 %
- NACARAT : 11 (4 T2 ; 6 T3 ; 1 T4) pour 34 logements soit env. 32 %
- SOGEXO : 14 (8 T2 ; 6 T3) pour 48 logements soit env. 29 %
- EHPAD : 24 (16 T1 bis (30 m2) ; 8 T2 (46 m2)) pour 24 logements soit 100 %



INFORMATIONS CONCERNANT TOUS LES QUARTIERS

- **Les logements locatifs sociaux (suite) :**

Quelques informations supplémentaires:

- **Quel est l'impact économique des pénalités ?**

Payer, uniquement, les pénalités n'est plus un choix car le Préfet peut parfaitement obliger une commune à construire, voire construire à sa place.

Le Préfet peut aussi multiplier par 5 les pénalités.

Pour information:

Le montant de la pénalité 2013 a été de: 111 430 €.

Le montant de la pénalité 2014 a été d'environ: 90 000 €.



INFORMATIONS CONCERNANT *LE BOURG*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Que va-t-il se passer sur le site de l'ancien marché ?**
- **A qui appartient ce terrain ?**

Se reporter à la partie « Logements Locatifs Sociaux » dans ce document.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Serait-il possible d'avoir une définition la plus claire et la plus simple possible de ce qu'est un Logement Locatif Social ?**
- **Serait-il possible d'avoir l'information de la répartition des personnes qui viennent se positionner (type de logement).**
- **Est-ce que ce type d'information pourrait être mis sur le site internet de la Mairie ?**

Pour une partie des réponses se reporter à « Logements Locatifs Sociaux » dans ce document.

Par ailleurs, un dossier complet est prévu dans le prochain bulletin municipal.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Dans certaines rues la vitesse des véhicules est trop importante.**
- **Par exemple, rue Emile Fontanier devant l'ancien marché, les chicanes ne servent à rien pour limiter la vitesse.**

La vitesse trop élevée des véhicules en agglomération de même d'ailleurs que les libertés prises avec le Code de la Route constituent des problèmes d'ordre général et ne concernent pas simplement la rue Emile Fontanier. Pour mettre un terme à ces comportements, il n'existe que deux possibilités, la prévention et la verbalisation. Malheureusement, on peut constater que la prévention atteignant vite ses limites, il ne reste plus que la verbalisation, soit par notre unique policier municipal, soit par des actions ponctuelles de la Police Nationale que nous sollicitons à chaque rencontre avec le Commissaire dirigeant le CSP d'Elancourt. Reste la possibilité purement matérielle de mise en œuvre de dispositifs style ralentisseurs, passages surélevés ou chicanes impliquant des travaux de voirie.

Il est cependant nécessaire de considérer que toutes les voies (plus de 30 km sur la commune), sont concernées et que le coût des aménagements de voirie oblige à prioriser les secteurs les plus passants tout en tenant compte des contraintes du passage des transports collectifs.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- Internet Haut débit : à quand la fibre dans tout le Mesnil ?

Le Schéma Directeur Territorial d'aménagement Numérique des Yvelines, prévoit un équipement au plus tard en 2020. Nous savons que les travaux au Mesnil St Denis, seront confiés à l'opérateur ORANGE, mais n'avons pas de date précise. Certains secteurs sont déjà câblés. Une ligne partant du relais ORANGE rue de la Paix, empruntant l'avenue Jean d'Ayen, l'avenue de Noailles, l'avenue des Carrières, Le Pommeret pour rejoindre Levis St Nom vient d'être posée. Les Fournisseurs d'Accès Internet devront ensuite signer une convention avec ORANGE et suivant les opérateurs, les riverains de ces rues devraient pouvoir être « câblés » début 2016.

- Quelles sont les conditions pour accéder à la Fibre ?

Il n'y a pas de conditions particulières pour être câblé, mis à part la souscription d'un contrat spécifique auprès d'un opérateur.

- Quels sont les investissements à faire pour l'installation, selon le type de logement (maison individuelle, appartement en copropriété...)?

Pour les pavillons, les lignes fibrées sont en attente dans les boites de tirage situées sur la voie publique. La ligne entre cette boite et le pavillon, restera la même. Donc, aucun travaux particulier à prévoir.

Pour les copropriétés, une convention type élaborée par l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) sera à signer entre le Fournisseur d'accès et la copropriété. Le coût sera à convenir, suivant l'âge de la copropriété et le nombre d'appartements qui seront reliés.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Concernant le programme SOGEXO, il est évident qu'il y aura des problèmes de circulation automobiles.**

La réflexion sur la circulation automobile dans le centre ville a fait l'objet de multiples examens par les commissions "circulation" successives.

La mise en œuvre du giratoire autour de l'îlot de l'église a constitué l'un des résultats de ces réflexions. La construction puis la livraison des programmes immobiliers en cours dans le centre ville entraînera, de manière certaine, un accroissement des difficultés de circulation, surtout en ce qui concerne l'insertion dans le flot de circulation des véhicules se dirigeant vers Trappes, notamment à la pointe du matin. En ce qui concerne plus particulièrement l'immeuble SOGEXO, l'interdiction de "tourne à gauche" pour les entrées et sorties de l'immeuble sera mise en place.

- **Est-ce qu'il y a actuellement une réflexion qui est menée concernant la circulation automobile future dans le centre-ville?**

Notre commune s'est construite autour du croisement des RD 13 et 58 en centre bourg.

Aucun contournement n'ayant été conçu lors des phases d'urbanisation successives, il est aujourd'hui impossible de concevoir une déviation qui ne mette pas en péril le plateau agricole, avec les conséquences induites sur l'urbanisation potentielle de ce plateau.

Par ailleurs, lors d'études réalisées dans les années 1980, le coût très élevé d'une telle réalisation a amené nos partenaires financiers (Conseil General...) à ne pas envisager cette solution.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LE BOURG

- **Est-il possible d'envisager de créer des parkings ailleurs pour les personnes qui habiteront ces logements, car de toute évidence tous ne se gareront pas dans leurs parkings?**

S'agissant de l'éventuelle création de parkings, il n'existe pas, dans le centre bourg, de possibilités foncières permettant la réalisation de telles opérations. C'est d'ailleurs en raison de cette impossibilité que la commune a été amenée à créer des zones à stationnement réglementé en durée limitée de manière à améliorer le "turn-over" des véhicules y stationnant.

Par ailleurs et pour information il existe plus de 100 places de parking dans le Bourg et plus de 200 près du château.



INFORMATIONS CONCERNANT *CHAMPMESNIL*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **VOIRIE ET RESEAUX**

- **Le budget voirie comprend il également le budget pour les réseaux ?**

Le budget d'investissement voirie ne comprend pas les réseaux.

Les opérations sur les réseaux sont ponctuelles.

- **Raccordement fibre pour LMSD ? Rue du Pavé d'Argent, les trottoirs ont été « éventrés » il y a 10 ans pour passer la fibre et pourtant pas d'accès.**

Des travaux d'installation de fibre ont bien été réalisés il y a quelques années rue du Pavé d'argent sans que la commune n'en ait été informée ni consultée.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Remarque sur les problèmes de couverture réseau 3G sur la commune notamment à l'entrée du Mesnil (route de Versailles).**

Les problèmes de réception 3G dépendent des différents opérateurs. SFR a une antenne sur le château d'eau de La Verrière et est équipé en 4G.

ORANGE et BOUYGUES sont dans le clocher de l'église.

Un projet d'équipement en 4G est en cours par BOUYGUES et ORANGE.

C'est en cours de signature avec ces 2 opérateurs, ce qui signifie une mise en service au plus tard fin 2015.

- **Trouver une solution pour les 2 chemins piétons qui traversent la coulée verte de la rue de la Commanderie à la rue du Lac aux Belles : impraticables notamment en cas de pluie ! Idem pour le chemin allée des Elfes. Mettre des cailloux (gravier) comme l'accès au gymnase Champagne ?**

Un état des lieux sera fait pour les chemins piétons indiqués. La meilleure attention y sera apportée, en fonction de nos possibilités.

L'objectif est une réalisation au plus tard à l'automne et avant si possible pour les chemins menant au groupe scolaire Champmesnil.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **PLU**
- **Date d'échéance pour qu'il soit bouclé ? Quel est le rétro planning ? Pourquoi avons-nous besoin d'un cabinet conseil pour l'établissement du PLU ?**

Pour les réponses se reporter à « PLU » dans ce document.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **CIRCULATION**

- **Problèmes de la rue de la Commanderie : Vitesse, incivilité, accidents, circulation sur les trottoirs, passage de bus ou camions ! Que ce soit dans la partie de rue devant le groupe scolaire ou dans l'autre partie vers la Louveterie.**

Des travaux de création de chicanes et de passages surélevés ont été réalisés pour un montant de plus de 25 K€. Sauf à mettre un représentant de l'ordre dans chaque rue, on voit mal comment obliger les conducteurs à respecter les prescriptions du Code de la Route.

A noter toutefois que tout passage de bus ou de camions (plus de 3,5 T) faisant l'objet d'un repérage de plaque minéralogique est systématiquement communiqué à SQYBUS pour les bus et aux entreprises propriétaires pour les camions pour les suites à donner.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Plan de circulation ? Comment les gens vont ils sortir de la résidence vers la route de Versailles ?**

Inquiétude importante également pour sortir de la rue de la Louveterie ou des impasses donnant sur la route de Versailles.

Un rond-point est-il envisageable ?

La sécurité sur la route de Versailles laissant déjà à désirer (problèmes d'excès de vitesse), le programme CFH risque d'accroître les problèmes.

Le plan de circulation du programme immobilier se traduit :

- **Par une voie nouvelle destinée uniquement aux logements de cette résidence, débouchant exclusivement sur la route de Versailles (RD 58).**
- **Par un aménagement routier constitué d'un "tourne à gauche" destiné à limiter l'impact des entrées/sorties sur la circulation de la RD.**

Les sorties de la rue de la Louveterie et des impasses ne subiront pas de modifications par rapport aux règles actuelles.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Un constat d'huissier certes mais que peut-on y faire ? Même s'il y a par exemple des pénalités, ça n'augmentera pas la taille du trottoir ni ne facilitera la circulation.**

Le PC ayant été accordé, autorisant la sortie du parking sur la rue du Général Leclerc par le CG, la commune n'a pu qu'intervenir pour que l'implantation de l'immeuble n'entraîne pas de modification de la largeur de la chaussée et pour que la largeur du trottoir soit portée à 1,20 m. sur quelques mètres et 1,40 m sur le reste de la façade de l'immeuble. De plus, la commune a obtenu la pose, par et aux frais du promoteur, de protection de la circulation des piétons tout au long de la façade de l'immeuble.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **BEURAIN**

Quel est l'objectif ?

Que veut-on y faire ?

Suggestion d'un complexe type la ferme du Manet.

L'aménagement de la Ferme de Beaurain fait l'objet d'un comité de pilotage qui a la charge de définir les orientations.

Ce comité est constitué par des membres du conseil municipal, du PNR et de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles.

Ce comité travaille sur plusieurs hypothèses et étudie les solutions trouvées dans d'autres établissements similaires et toutes les propositions émanant des partenaires à savoir l'accueil d'un partenaire unique ou de plusieurs partenaires.

Les travaux du comité sont en cours. Toutes les hypothèses seront analysées.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **NETTOYAGE / PROPRETE.**

- **Remarque sur le fait que LMSD n'est pas propre si les habitants ne font rien. Problèmes des crottes de chiens sur la coulée verte devant le groupe scolaire Champmesnil , proposition d'aires spéciales déjections « canisettes ».**

Crottes de chien : même problème au Parc du château, le long de la rue Joffre et avenue de Breteuil... les canisettes ne nous paraissent pas une bonne solution ; c'est sale, ça sent mauvais et les gens n'y amènent pas leurs chiens, c'est aux propriétaires de chiens de ramasser.

Nous ferons un rappel dans chaque bulletin municipal.

Un policier ne nous permet pas de nous engager dans une politique de sanction.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- Rue de la Lambruche : Problèmes liés à la pizzeria.

Les nombreux clients jetteraient leurs détritrus qui arrivent dans les haies voire dans les jardins des riverains. Peut-on se mettre en relation avec La Verrière pour un nettoyage ou La Balayeuse peut-elle intervenir ?

Sur les déchets de la pizzeria, il faut en parler à la pizzeria avant tout... la balayeuse n'est pas faite pour ramasser les déchets.

L'ensemble de la commune est concerné par ces questions d'incivilité, le cantonnier chargé du nettoyage des bords de route et des fossés le déplore en permanence.

Nous allons lui demander d'ajouter ce secteur à son plan de ramassage.

- Allée du Nocher :

Le parking est sale et les poubelles ne seraient pas (assez souvent) vidées.

La balayeuse est-elle en capacité de monter le trottoir pour le nettoyer ?

Pour les poubelles qui débordent allée du Nocher, l'Adjoint en charge de ce sujet va vérifier s'il y a un problème particulier à cet endroit là.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **ELAGAGE**

- **Problème concernant l'élagage des haies le long du stade de foot face à l'ALSH. Problème pour se garer et remarque sur le fait que si les haies des Mesnilois ne doivent pas dépasser ça doit être pareil pour la commune.**

La haie du stade de foot « Mairie » a été élaguée l'an dernier.

Certes les espaces de parking sont étroits mais praticables et elle isole le stade et la sente de la rue.

- **Encore des soucis d'élagage sur Champmesnil gênant la circulation piétonne.**

Les trottoirs à Champmesnil sont étroits. Des rappels ont été envoyés pour la taille des haies mais certains ne les appliquent pas... Mais la Mairie continuera la campagne de rappel systématique en envoyant des courriers nominatifs.

- **Problème accru par les nombreux sacs de déchets verts laissés sur les trottoirs. Mais ce souci rejoint le problème de limitation à 1m³ des déchets acceptés à la déchetterie.**

Les sacs de déchets verts ne doivent être sortis que la veille au soir pour le lendemain (signaler en Mairie à Sonia Zunino les sacs "contrevenants"). Les dépôts exceptionnels > 1m³ sont autorisés sur demande ; ils ne sont pas possibles sans demande le samedi car problème de rotation des bennes à gérer.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

- **Champmesnil a 40 ans et certains arbres dans des jardins privés également et sont disproportionnés par rapport aux terrains.**
- **Que dit exactement la législation à ce sujet ? s'il n'y a pas de loi, peut-on mettre une recommandation de bon sens par exemple dans le Bulletin Municipal?**

Problème arbres trop grands dans Champmesnil, ce sont des terrains privés.

Si les arbres ne dépassent pas les limites du terrain du propriétaire, pas de recours sauf danger particulier. Plus problème du coût de l'abattage de grands arbres (+/- 1500/2000 Euros).

En cas de litige, contacter directement la Mairie qui saura vous conseiller dans votre démarche.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER CHAMPMESNIL

● GYMNASSE CHAMPAIGNE

Quelle est la fréquence de nettoyage du praticable et des installations qui sont très sales. Idem pour le DOJO?

Proposition d'un aspirateur dans un local fermé pour que chaque association qui utilise les salles puisse occasionnellement faire quelque chose.

- **Nettoyage du praticable (aspiration tapis) les lundi, mercredi et vendredi.**
- **Les installations sont nettoyées tous les jours (circulations et sanitaires).**
- **Nettoyage du dojo (aspiration tapis et lavage) le jeudi.**
- **Désinfection du dojo et du praticable 2 fois par an (février et août) réalisée par une entreprise.**
- **L'acquisition d'un aspirateur est une proposition intéressante. Mais nous allons principalement revoir les horaires de nettoyage dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent à la place de celui en poste aujourd'hui.**



INFORMATIONS CONCERNANT *LES RESIDENCES DU CHATEAU*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHATEAU

- **Attribution des commerces, qui décide ?**
- **Comment gérer les problèmes des commerces doublons (coiffeurs)**
- **La fermeture de l'unique librairie au Mesnil entraîne beaucoup de regrets, voir de nostalgie. Que peut-on faire ?**

La location, la vente et l'achat des surfaces commerciales relèvent du secteur privé. La commune n'a pas de pouvoir de choix ni d'intervention en la matière. Elle n'a pas d'avis à émettre sur une ouverture ou une fermeture.

Les seuls commerces soumis à une réglementation sont les pharmacies.

Il sera possible dans le cadre du PLU de mettre en place une possibilité de préemption en cas de vente d'un commerce.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHATEAU

- **Problème de circulation et d'insécurité pour les piétons :**
 - Dans la résidence du château, plus particulièrement rue Habert de Montmort (vitesse, stationnement, non respect des stops). Idée: étudier un stationnement alterné et une zone de vitesse limitée à 30 Km / heure?

La vitesse trop élevée des véhicules en agglomération de même d'ailleurs que les libertés prises avec le Code de la Route constituent des problèmes d'ordre général et ne concernent pas simplement la rue Emile Fontanier. Pour mettre un terme à ces comportements, il n'existe que deux possibilités, la prévention et la verbalisation. Malheureusement, on peut constater que la prévention atteignant vite ses limites, il ne reste plus que la verbalisation, soit par notre unique policier municipal, soit par des actions ponctuelles de la Police Nationale que nous sollicitons à chaque rencontre avec le Commissaire dirigeant le CSP d'Elancourt. Reste la possibilité purement matérielle de mise en œuvre de dispositifs style ralentisseurs, passages surélevés ou chicanes impliquant des travaux de voirie.

Il est cependant nécessaire de considérer que toutes les voies (plus de 30 km sur la commune), sont concernées et que le coût des aménagements de voirie oblige à prioriser les secteurs les plus passants tout en tenant compte des contraintes du passage des transports collectifs.

Des travaux de remplacement de conduites d'eau potable vont être entrepris, sous Maîtrise d'Ouvrage du SIRYAE, dans la section de l'avenue Habert de Montmort comprise entre la rue du Pommeret et le cours de l'Europe et impliqueront la réfection de la voirie. Dans ce contexte, la commission "Circulation" sera missionnée pour étudier et proposer les mesures adéquates.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHATEAU

- **Stationnement « western » place Henri 4 aux heures de pointe !**

Le stationnement "Western" évoqué porte Henri IV est généré par les clients des commerces.

Ce sujet a déjà été évoqué avec les commerçants.

Aucune solution satisfaisante n'a été trouvée.

Il s'agit encore une fois de civisme, seuls les habitants peuvent s'autodiscipliner.

Pour mémoire il existe plus de 50 places de parking à proximité.

- **Stationnement sauvage rue Cyrano de Bergerac avec l'école du Bois du Fay, mais aussi lors des élections.**

Le stationnement "Sauvage" rue Cyrano de Bergerac fait l'objet de verbalisations au moment de la surveillance des entrées d'écoles par le policier municipal.

Dans le contexte actuel (1 seul agent), il paraît difficile de faire plus.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHATEAU

- **Pour se rendre au collège Sainte Thérèse visibilité insuffisante sur le passage clouté devant le restaurant OMNIA, cela nécessiterait un miroir quand on arrive de Chevreuse.**

Compte tenu des directives légales, la pose de miroirs est régie par des règles strictes et n'est plus possible au carrefour RD 13 / rue Léon Bobin. Pour rappel il y a un panneau "STOP" sur la RD 13 dont le respect permettrait de sécuriser la traversée piétonne évoquée.

S'agissant de la sécurisation de l'itinéraire vers Ste-Thérèse, les relevés topographiques et la pose des bornes cadastrales sont effectués. Dès le retour des documents transmis, pour validation, au bureau des hypothèques, les actes notariés d'acquisitions foncières seront signés par les Maires des deux communes (Le Mesnil Saint Denis et Lévis St Nom) et les travaux seront initiés par le Conseil Général qui a inscrit ces travaux au budget 2015.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES RESIDENCES DU CHATEAU

- **Pistes cyclables : quel schéma directeur ? Se rapprocher de La Verrière pour une piste qui permettrait d'aller jusqu'à la gare.**

Une réflexion concernant les pistes cyclables sera menée dans le cadre du PLU en cours d'élaboration.

Le concours de la CCHVC sera nécessaire pour tenir compte de sa compétence en matière de circulations douces.

Des circulations douces vers la gare de La Verrière ont déjà été évoquées entre les 2 communes.

- **Les panneaux de limite de vitesse à l'entrée du Mesnil ne fonctionnent plus.**

Enfin, en ce qui concerne les panneaux de limite de vitesse, nous avons rencontré des problèmes de batterie (difficulté de tenue en charge) liés à l'alimentation électrique par l'éclairage public. Ces problèmes sont en voie d'être résolus en remplaçant les batteries au fil des besoins.



INFORMATIONS CONCERNANT *HENRIVILLE*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Comment les conseillers de quartier peuvent ils être identifiés par les mesnilois ?**

Une rubrique a été créée sur le site internet, leurs listes y figurent.

Prochainement une photo de groupe sera prise.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **PLU**
 - Y-a-t-il une date envisagée pour l'approbation du document ?
 - Faut-il recommencer tout ce qui a déjà été fait par l'ancien bureau d'études ?

Pour les réponses se reporter à « PLU » dans ce document.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- Point sur les LLS :

Synthèse de ce qui a été dit:

Il est dit par un Conseiller qu'il faut relativiser l'accès aux LLS (logement locatifs sociaux) car 70 % de la population française peut y prétendre.

D'autres pensent qu'il ne faut pas faire de ghettos mais il faut arriver à faire des programmes avec une proportion qui permettent un jour de rattraper le retard. Autre solution : continuer à payer la pénalité.

- Est-il possible d'avoir les chiffres du nombre de LLS et leur typologie dans les différents programmes en cours ?
- Quel est l'impact économique des pénalités ?

Se reporter à la partie « Logements Locatifs Sociaux » dans ce document.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Point sur le Foyer Sully :**

Synthèse de ce qui a été dit:

Certains soulignent que le confort des enfants au Bois du Fay est remis en cause dans l'attente des futurs projets et notamment du projet du Foyer Sully.

Il est inadmissible qu'il fasse 14°C dans les classes. Les enfants ne peuvent pas se concentrer dans ces conditions. Par ailleurs, certains pensent que l'école ne suffira pas pour absorber les nouveaux enfants.

Il ressort des échanges qu'on ne peut pas faire de logements si on ne fait pas les équipements associés.

Il y a une attente en termes d'évaluation de ce qu'apporte un projet comme celui du Foyer Sully.

Il faut prévoir l'aménagement des terrains Sully et Bibliothèque comme un projet d'ensemble même si leur aménagement ne se fera pas au même moment.

Aujourd'hui, l'utilisation de ce bâtiment par les pompiers, le GIGN, le Paint Ball crée une nuisance certaine pour les riverains à cause du bruit généré (ex. : explosions)

En semaine, ce site est occupé par les jeunes qui y voient un terrain de jeux.

Cela est donc très dangereux au regard de l'état du site.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Y a-t-il eu un chiffrage du coût de l'amélioration énergétique de l'école du Bois du Fay ?**
- **Combien de surface fait chaque terrain de l'ensemble Sully / Bibliothèque ?**
- **Peut-on calculer le nombre d'habitants supplémentaire généré par les programmes ?**
- **Comment est envisagé l'intégration (au sens large du terme) du projet ?**
- **Quel type de construction est – il envisagé sur ce site ?**

Les terrains du Foyer Sully viennent d'être achetés au Département par l'aménageur "Yvelines Aménagement"(promesse de vente). Dans le cadre des études sur l'aménagement de ce secteur, les études de capacité des équipements sont en cours. Mais à notre connaissance, au regard de la capacité estimée, les équipements de la commune peuvent parfaitement accueillir les 180 à 200 logements programmés sur ce site (dont 50% de logements sociaux).

Le Comité de Pilotage a formulé à l'aménageur la volonté d'avoir un programme de très haute qualité environnementale sur ce site. L'objectif est notamment de permettre à des Mesnilois qui souhaitent revendre leur pavillon tout en restant sur la commune de trouver un logement à la hauteur de leurs exigences de confort et d'équipement.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Y a-t-il eu une étude sur les besoins en équipements scolaires qu'allaient générer les nouveaux programmes (foyer Sully + autres sur la ville) ?**

Ce sujet sera traité dans les commissions municipales ad-hoc avant de faire l'objet de communication grand public. L'école doit être en mesure d'accueillir les nouvelles populations lors de la livraison du quartier Sully, soit vers 2019.

- **Qui donne l'autorisation d'accéder et d'utiliser le bâtiment ?**

Les autorisations d'utilisation du site sont données par le Conseil Général.

- **Qui est responsable, en cas d'accident, en semaine quand les jeunes squattent le bâtiment ?**

C'est le propriétaire qui est responsable de la sécurité du site.

- **Est-il possible de prévenir les riverains lorsque des exercices sont prévus ?**

Nous ne pouvons pas prévenir les riverains n'étant pas nous-mêmes informés.

- **Comment intervenir quand il y a des manifestations de Paintball ? Il s'agit de « AirSoft ».**

Madame le Maire vient d'écrire au Président du Conseil Départemental des Yvelines pour demander que l'autorisation d'exercer cette activité sur ce lieu soit retirée compte tenu des nuisances pour les riverains.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Point sur les projets immobiliers ?**

Synthèse de ce qui a été dit:

Émerge des discussions qu'au regard des différents programmes qui vont être livrés, il est important de revoir le plan de circulation du Mesnil et surtout les accès à la Ville.

Aujourd'hui, avec les travaux au Bourg, il y a beaucoup de passages par le hameau de Rodon alors que les voies ne sont pas prévues pour répondre à de forts flux de circulation. Cela crée de nombreuses nuisances pour les riverains.

La construction rue Général Leclerc est incroyable et pose de nombreuses questions dans l'assistance sur les autorisations et le confort des futurs habitants.

- **Est-il normal qu'un permis de construire ait été délivré devant l'église ?**
- **Comment la Mairie a-t-elle pu laisser faire une telle construction rue du Général Leclerc?**

La question de la circulation et du croisement des 2 routes départementales en centre-bourg font partie des questions du PLU.

Le permis de construire rue du Général Leclerc est en conformité avec les règles de notre Plan d'Occupation des Sols actuellement en vigueur.

C'est le PLU qui devra fixer de nouvelles règles.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Point sur le budget**
- **Concernant les travaux de voirie, que recoupe la somme annoncée sur la nature des travaux.**
- **Ce qui a été fait sur les allées des Écoliers / Nocher est difficilement compréhensible. Qu'est ce qui explique ces travaux ?**

Le budget Voirie de 2015 comporte deux volets.

Le premier, en matière de fonctionnement, traite des opérations d'entretien telles que rebouchage des nids de poule ou des flaches.

Le second (Investissements) est destiné au financement des grosses opérations de voirie (couches de roulement, aménagements de trottoirs ou mise en œuvre de travaux liés à l'accessibilité pour les personnes à Mobilité Réduite).

S'agissant plus particulièrement des allées des Ecoliers et du Nocher, il faut prendre en considération les choix imposés par la gestion des 37 km de voirie de la commune. Pour ce faire, deux critères sont pris en compte : l'état de dégradation de la voie incriminée et le volume des flux de circulation. C'est pour cette raison que la priorité a été donnée à l'aménagement intégral de la rue du Lac aux Belles.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

● Point sur Beurain

Synthèse de ce qui a été dit:

Il n'y a pas de programme aujourd'hui sur ce bâtiment.

Certains pensent qu'il faut se « débarrasser » du bâtiment car c'est un gouffre financier.

La ferme du Manet à Montigny-le-Bretonneux est un bon exemple de mise en valeur d'un bâtiment agricole.

Le rachat collectif par les Mesnilois de ce bâtiment est une idée qui est suggérée.

Enfin, quelle est l'utilité des 3 logements sur ce site dont l'entretien semble coûter très cher ?

- Comment peut-on faire pour vendre le bâtiment ?
- Ce bâtiment est-il classé et à quel titre ?
- Les logements sont-ils nécessaires pour ce bâtiment ?

L'achat de la Ferme de Beurain a été validé par l'ensemble du Conseil Municipal de l'époque. Aujourd'hui, il convient de trouver un avenir à l'ensemble.

C'est ce à quoi s'emploie le Comité de Pilotage.

Des contacts sont en cours avec différents axes. Revendre l'ensemble ne semble pas une solution (et surtout à quel prix...). Il n'est pas envisageable de laisser les bâtiments sans surveillance, d'où les 2 (et non 3) logements. Leurs occupants ont à leur charge (en dehors de leurs heures de travail en Mairie) l'entretien du site. Le site fait partie des sites remarquables de la Haute Vallée de Chevreuse. Il est emblématique des grandes fermes de plateaux, l'une des mieux préservées. D'où son intérêt patrimonial.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

• Voirie

Synthèse de ce qui a été dit:

Lorsqu'il y a des reprises de voirie, c'est mal fait et lorsqu'il pleut, l'eau stagne ce qui peut être problématique pour les piétons quand les voitures passent.

- Qui réceptionne les travaux ?
- Qui s'assure que les reprises sont bien faites ? Y-a-t-il un suivi des entreprises ?

Les travaux de voirie sont réceptionnés par le Directeur des Services Techniques et l'adjoint en charge de la voirie.

Ces travaux sont réalisés par l'entreprise EUROVIA qui a eu, sur appel d'offres, le contrat d'entretien.

Il peut y avoir des reprises partielles pour des nouveaux branchements, des réparations de fuites par ERDF, GRDF, la SAUR, ORANGE ; nous sommes avertis préalablement de ces travaux.

Un suivi est effectué par un agent territorial.

Nous n'hésitons pas à intervenir auprès de l'entreprise concernée si une malfaçon est constatée.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- Est-il possible d'avoir un organigramme complet de la mairie ?

L'organisation des services figure dans le bulletin municipal de Juillet 2014.

- Y-a-t-il un diagnostic de la voirie ?

Il n'y a pas de diagnostic de voirie au sens réglementaire du terme. Il est établi un plan triennal de voirie pour l'obtention des subventions. Un état des lieux (réalisé en interne) nous permet d'établir les priorités.

- Y-a-t-il un plan pluri-annuel des investissements de voiries ?

Les services techniques repèrent les tronçons en mauvais état qui nécessitent des réfections. Ceci est limité aux possibilités financières.

- Ne peut-il pas être imaginé une procédure qui permette la suppression rapide des tags sur la ville ?

La mise en place d'une procédure pour la suppression des tags est difficile à mettre en place actuellement, compte tenu des multiples contraintes (budget, personnel...).

Toutefois, des actions ponctuelles sont demandées aux services dès la constatation de nouveaux tags. Elles sont réalisées en fonction de la charge de travail.

Lorsque des boitiers France Télécom sont tagués, nous intervenons auprès des administrations concernées, pour les faire recouvrir.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Déchetterie**

Synthèse de ce qui a été dit:

Les horaires de la déchetterie ne sont pas adaptés aux personnes travaillant. Le samedi matin les bennes sont pleines. Alors que le vendredi, il y a des professionnels qui viennent décharger gratuitement leur gravât et autres déchets : l'accès n'est donc pas contrôlé.

- **Par ailleurs, les bennes ne sont pas adaptées au déchargement, pas du tout ergonomique.**

La mise en place de bennes de plus grande capacité (30 m³) n'est pas possible sur le site actuel mais sera envisagé dans le cadre du réaménagement de la déchetterie. Même réponse sur l'ergonomie des bennes ; étude d'un système semi-enterré mais seulement dans le cadre du réaménagement.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Enfin, peut-il y avoir une clarification de la règle sur le nombre de passage et le volume déchargé car une petite voiture ne contient pas autant qu'un utilitaire. Or, les deux ont le droit au même nombre de passages.**

La déchèterie est ouverte : le vendredi jusqu'à 19h en période "estivale", de 9h à 13h et de 14h à 19h le samedi et le lundi matin de 9h à 12h (en particulier pour les gens qui travaillent le samedi).

Par rapport aux normes ADEME sur les horaires d'ouverture par rapport au nombre d'habitants desservis, les horaires d'ouverture sont suffisants (la déchèterie n'est ouverte qu'aux Mesnilois, c'est pour ça qu'on demande que les déposants écrivent leur adresse à chaque fois).

D'autre part, on rappelle que pour tous les types de déchets il y a en parallèle une collecte en porte à porte donc il y a toujours cette possibilité de même que, pour les déchets verts, il faut de préférence les faire ramasser en porte à porte pour éviter des coûts supplémentaires pour la commune.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

- **Enfin, peut-il y avoir une clarification de la règle sur le nombre de passage et le volume déchargé car une petite voiture ne contient pas autant qu'un utilitaire. Or, les deux ont le droit au même nombre de passages. (Suite)**

Par ailleurs, il faut savoir que la plupart des communes environnantes de taille comparable n'ont pas de déchèterie sur leur commune et les habitants doivent parfois faire de longs trajets pour se débarrasser de leurs déchets et voire (par exemple à Chevreuse ou St Rémy) payer pour pouvoir déposer.

Concernant le vidage des bennes, celui-ci est fait généralement le vendredi soir et ensuite le lundi matin. Il n'est pas possible (sauf cas d'urgence) de faire effectuer le vidage des bennes le samedi car la déchèterie est trop fréquentée pour que les camions puissent évoluer sans danger. C'est pour ça que les dépôts sont limités à 1m³ par jour (quel que soit le type de véhicule utilisé) et que, pour tout dépôt supérieur, une autorisation doit être demandée en Mairie de façon à ce que les services puissent gérer la rotation des bennes en conséquence (les services prescrivent généralement que ces dépôts exceptionnels soient faits le jeudi pour que les bennes puissent être vidées le vendredi).



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER HENRIVILLE

● Piscine

Synthèse de qui a été dit:

Il y a des problèmes de température de l'eau du bassin, de l'eau des douches. Ces dysfonctionnements obligent les enfants des écoles à ne pas avoir cours de piscine (au moins 5 fois depuis janvier) ce n'est pas normal.

- Quand est-ce que cela va être réglé ?
- De plus, il y a de l'air froid qui circule ce qui crée de l'inconfort lorsque les utilisateurs sont dans les bassins ou attendent sur les rebords.
- Il y a 4 lampadaires qui ne fonctionnent pas sur le parking = c'est tout noir = insécurité.

Depuis l'intervention de la Société Ablithermique début avril, il n'y a pas eu de soucis de température d'eau (pas d'annulation de cours).

La Société Répisol est intervenue pour la pose des bavettes au niveau du toit, forte amélioration, plus de courants d'air (attention le 100% étanche avec un toit ouvrant reste difficile à traiter).

Le contrôle de l'éclairage des lampadaires du parking de la piscine a été effectué le 11 avril et tout fonctionne correctement.



INFORMATIONS CONCERNANT *LE BOIS DU FAY*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Enfouissement des réseaux électriques**
 - **Comment est décidé le plan de charge et qui finance les travaux ?**
 - **La Mairie a-t-elle encore des subventions ?**

L'enfouissement des réseaux est décidé par la ville, en fonction de l'état des réseaux aériens existants. Des subventions sont accordées par le Conseil Général, ERDF, France TELECOM. Une part importante reste à la charge de la commune. Le Conseil Général favorise actuellement l'enfouissement des réseaux sur les routes départementales. Des études ont été faites pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue de Versailles, mais ne pourront pas être réalisés en 2015, pour des raisons budgétaires.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Comment faire cesser la pollution paysagère sur la route de Coignières ? En effet, l'exploitation en cause se trouve sur la commune de Coignières mais les nuisances concernent le Mesnil (fumée, odeur...). Que peut-on faire pour faire cesser cette pollution ? Quels sont les recours ?**

Il s'agit d'un terrain privé situé sur la commune de Coignières. La commune du Mesnil n'a donc pas compétence pour exiger quoi que ce soit directement.

A plusieurs reprises la police municipale du Mesnil est allée signaler à la Mairie de Coignières le non respect de la réglementation sur ce site, sans effet à ce jour.

De nouveaux contacts vont être pris.

Les personnes qui subissent des nuisances olfactives (ou autres) peuvent prendre contact avec la Mairie de Coignières.

Il faut savoir cependant que c'est au particulier de porter plainte le cas échéant.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Quelles sont les règles en matière de replantation d'arbres lorsqu'on fait construire ?**
- **Des chênes apparemment centenaires ont en effet été abattus pour laisser place à des constructions.**
- **Que peut-on faire pour les protéger ?**
- **Que dit le règlement de copropriété ?**

L'abattage d'arbres peut être soumis à autorisation communale, y compris sur des terrains privés, mais la commune n'a que peu de moyens de s'y opposer s'il ne s'agit pas d'arbres remarquables ou d'arbres situés dans des espaces boisés classés.

Pour plus de précisions, il est nécessaire de savoir de quelles constructions il s'agit pour pouvoir vérifier ce qui a été prescrit au moment du permis de construire.

Dans le cas des lotissements, le nombre, le type et l'implantation d'arbres à conserver ou à replanter fait partie du permis de construire.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Un problème de voisinage est évoqué dans la Rue des Carrières ; un chien n'arrête pas d'aboyer et dérange les riverains de la rue.**
- **Le propriétaire de l'animal a déjà été rencontré et ne veut rien entendre.**
- **Quels sont les recours des voisins par rapport à ces aboiements ?**
- **La mairie peut-elle intervenir ?**

En cas de nuisances sonores constatées, le concours de la Police Municipale, les jours ouvrés et durant les heures de service, peut être sollicité pour y mettre un terme.

En dehors de ces périodes, il convient de s'adresser au CSP d'Elancourt pour un dépôt de main courante ou de plainte.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **La fréquence des bus desservant le quartier n'est pas suffisante.**
- **Des actions peuvent-elles être menées ?**

Pour mémoire, dès 2012, lors du début de l'étude visant à l'amélioration de la desserte de la Zone Artisanale de Trappes-Elancourt, les répercussions sur la desserte de la commune envisagées par SQYBUS, ont fait l'objet d'une très vive réaction des élus de la commune puisqu'elle entraînait la suppression de la ligne 36 15 et la limitation à 2 AR aux heures d'entrée et de sortie des élèves, durant les seules périodes scolaires, des lignes 402 et 448.

Un dossier qui sera soumis au STIF à ce sujet est actuellement en cours d'élaboration.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER BOIS DU FAY

- **Le cahier des charges du PLU est-il consultable en mairie ?**

Oui au service urbanisme de la Mairie.



INFORMATIONS CONCERNANT *LES HAMEAUX*





INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Logements sociaux**

- Dans les constructions quelle est la part de logements sociaux?
- Pourcentage attribué d'office pour des logements sociaux?
- Consultation des riverains avant le début de nouveaux projets ?
- Qu'est-ce qu'un logement social ?
- Quels sont les critères de sélection et de répartition désir d'avoir en main un dossier clair expliquant le logement social.

Se reporter à la partie « Logements Locatifs Sociaux » dans ce document.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Constructions en cours**

- **Y aura-t il une amélioration de circulation après les travaux SOGEXO/CFH ?**

On peut l'espérer.

- **Peut-être, avec la nouvelle population : arrivée de métiers de bouche et donner envie de s'arrêter et pas que du transit dans le bourg.**
- **Où sont évacués les égouts de CFH ? Inquiétude vu le 'geyser' devant le café (La grange) de Rodon en période de grosses pluies.**

L'assainissement de CFH a été calibré au regard des collecteurs existants.

La question des débordements à Rodon est en cours de traitement, le remplacement d'un tuyau cassé et effondré devrait résoudre les problèmes.

- **Beaucoup d'intérêt pour faire revivre le Bourg, qui est malheureusement un lieu de passage et de commerce "Services" à contrario d'Henri IV**

Pour ce qui est de la vitalité du centre bourg, celle-ci dépend d'une part des commerçants eux-mêmes et d'autre part des clients qui font ou pas faire leurs courses en ville. On constate au fil des ans que, par période, c'est l'un ou l'autre des centres commerciaux qui est plus ou moins dynamique (Bourg dans les années 80, Champmesnil dans les années 90 et aujourd'hui Henri IV,...).



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Ferme de Beaurain**

- **Qu'est qu'un comité de pilotage ? A quoi ça sert ?**
- **Peut-être s'ouvrir à d'autres que PNR, projet qui ne peut pas être porté que par la commune, volonté d'un lieu 'vivant'.**
- **A priori demande et volonté des citoyens d'apporter leurs idées.**

Un comité de pilotage communal est constitué d'élus qui travaillent à l'analyse d'un sujet particulier pour élaborer des propositions qui seront présentées aux commissions ad-hoc, puis au Conseil Municipal.

Des idées pour Beaurain, ce n'est pas ce qui manque... Mais attention au réalisme des projets et surtout à la possibilité financière pour la commune de les mettre en œuvre.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Lecture d'un courrier d'un résidant de Rodon sur le stationnement et la circulation dans les hameaux adressé le 16/02/2015 à Mme le Maire et à ce jour sans réponse**
- **Stationnement face au café de Rodon sur la ligne jaune : Demande d'intervention de la Police Municipale pour mettre des "Avertissements" sur les véhicules stationnant sur la ligne jaune, celle ci n'est pas du tout respectée et va engendrer, un jour ou l'autre, un accident.**
- **Au niveau de l'arrondi, rajouter 2 gardes corps qui protégeraient les piétons, et empêcheraient les voitures d'ignorer la ligne jaune.**
- **Et/ou des jardinières comme du côté café pour empêcher le stationnement.**

Le stationnement aux alentours de la placette de Rodon, face au restaurant « La Grange » pose depuis plusieurs années le même problème.

Le policier municipal sera, à nouveau, missionné pour mettre un terme aux abus constatés.

De plus, il sera demandé aux Services Techniques, la pose de 2 barrières "croix de St André" dans l'arrondi du virage pour y interdire matériellement le stationnement.

Nous ne pouvons pas donner de date de la réalisation de cette pose, car cela dépend de la charge de travail des services qui sont très sollicités en cette période de tontes, de livraison de matériel pour toutes les fêtes et cérémonies,...



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

Circulation dans Rodon et au Mousseau

- **Un comptage des véhicules traversant les hameaux est-il prévu ?**

Rien n'est prévu à ce jour. Ces comptages sont payants. Ils seraient aux frais de la commune. Seuls les comptages sur les routes départementales sont pris en charge par le Département.

- **Depuis la place et les dos d'âne, vraie amélioration.**

Merci.

- **Structure des hameaux pas du tout adaptée pour une « rocade ».**

Nous le savons, mais beaucoup de voies secondaires du Mesnil sont utilisées par des conducteurs qui cherchent à « gagner du temps ». Seule solution, ralentir leur passage pour les détourner de ces voiries (qui sont nombreuses sur la commune !).

- **Depuis la mise en place du sens unique dans le bourg, beaucoup plus de véhicules dans Rodon et le Mousseau:**

Ce sens unique a fait l'objet de nombreux débats. Il n'est pas question de revenir dessus. Nous pensons que les travaux actuels du centre-bourg sont responsables de l'accroissement de la circulation à Rodon. Ceux-ci seront terminés fin août, nous verrons alors l'effet sur les flux de transition.



INFORMATIONS / REPONSES CONCERNANT LE QUARTIER LES HAMEAUX

- **Demande d'entretien de la sente entre Fort Manoir et la rue Léon Bobin, actuellement pas praticable (pluie, ...) pour permettre un meilleur accès au bourg tant pour les piétons que pour les cyclistes dont les enfants qui circulent sur la RD13.**

Mr Bernard CLAISSE (Adjoint, Travaux, Voirie, Réseaux) s'est rendu sur place, a fait des photos, nous savons ce qu'il y a à faire, nous devons nous rapprocher des agriculteurs qui au fil des labours « grignotent » le terrain.

Nous ferons au mieux et au plus vite, selon la disponibilité des services techniques.



MOMENT D'EXPRESSION DES CONSEILLERS

- Questions, remarques sur le Mesnil Saint Denis.
- Questions, remarques sur votre Quartier.
- Idées, suggestions, demandes...

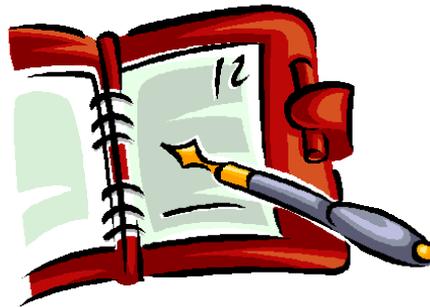


Maintenant,
c'est à vous





RAPPEL DES DATES DES FUTURES RÉUNIONS





DATES DE LA TENUE DES REUNIONS en 2015

- Semaine 14 (Fin Mars début Avril)
- Semaine 25 (Juin)
- Semaine 40 (Fin Septembre Début Octobre)
- **Semaine 49 (Décembre) Attention changement**

Le Mesnil
Saint Denis



Merci!

